



Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité

## Dossier de presse

### GRENELLE DES VIOLENCES CONJUGALES

### Conférence de presse du mardi 3 septembre 2019

salle Jean Moulin, préfecture de Tarn-et-Garonne  
9h30



- Communiqué de presse page 2
- Le Grenelle des violences conjugales page 3
- Une journée autour du 3919 page 5
- le dispositif départemental de coordination page 6
- Contacts page 8
- Annexes : les réponses aux violences conjugales page 9
  - ◆ Annexe 1 : réponse nationale : le 39 19
  - ◆ Annexe 2 : réponse nationale : la plateforme de signalement des violences sexistes et sexuelles
  - ◆ Annexe 3 : réponse locale : autres dispositifs opérationnels en Tarn-et-Garonne

**121**

**C'est le nombre de femmes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint en 2018.**

**100**

**C'est le nombre de femmes tuées par leur conjoint ou ex conjoint au 1er septembre 2019**

### **En France**

**Afin d'intensifier la lutte contre ce fléau qui ne faiblit pas, la Secrétaire d'Etat en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa organise un Grenelle des violences conjugales à Matignon.**

Pour ce Grenelle, la date du 3.9.19, le 3 septembre 2019 a été choisie, pour faire écho au 3919, le numéro d'urgence national d'écoute et d'orientation pour les victimes et témoins de violences sexistes et sexuelles.

Ce jour là le Premier ministre réunira autour de la Secrétaire d'Etat en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, des membres du gouvernement dont les ministres de l'Intérieur et de la Justice, particulièrement impliqués dans la démarche, ainsi que les grands réseaux associatifs spécialisés sur ce thème.

Le Grenelle sera aussi l'occasion de mobiliser la société toute entière. En tous points du territoire tous les acteurs, quelques soient leur domaine de compétence, justice, sécurité, social, médical, éducatif...ainsi que leur qualité, professionnels associatifs, institutionnels, collectivités ou élus seront invités. Ils pourront échanger sur des contributions, des recommandations qui auront vocation à nourrir la politique publique de lutte contre les violences faites aux femmes. En effet, le 25 novembre prochain, le gouvernement présentera un plan stratégique quinquennal qui engagera l'Etat, les collectivités territoriales et les associations sur un nouveau socle de mesures.

Ce Grenelle s'accompagne d'une consultation plus large encore : tout citoyen souhaitant apporter sa contribution peut le faire en envoyant ses propositions à l'adresse suivante : [grenelle@pm.gouv.fr](mailto:grenelle@pm.gouv.fr)

En Tarn-et-Garonne, le préfet et le procureur de la République organisent une conférence de presse le **mardi 3 septembre 2019 à 9h30 à la Préfecture** (salle Jean Moulin) afin de présenter au plus grand nombre l'organisation de la consultation dans le département.

Pour favoriser l'expression du plus grand nombre, dans un contexte urbain comme rural, des rencontres territorialisées par intercommunalité seront organisées durant les mois de septembre et d'octobre.

En outre, le préfet, au titre de la stratégie locale de lutte contre les violences conjugales, officialisera à l'occasion de la conférence de presse la prise de poste de la seconde coordinatrice violences intra familiale. Cette nomination vient compléter le dispositif désormais totalement départemental de coordination des violences. En complément du premier poste basé en zone police créé en 2015, la nouvelle coordinatrice exercera ses missions en zone gendarmerie, auprès des 9 communautés de brigades.

**Aujourd'hui encore, des femmes sont tuées par leurs conjoints ou ex-conjoint. C'est inacceptable. Mobilisons-nous tous ensemble. Parce que réagir peut tout changer.**

## ■ LE GRENELLE DES VIOLENCES CONJUGALES

La persistance des violences sexistes et sexuelles, dont les femmes continuent d'être encore aujourd'hui trop massivement victimes, est intolérable dans un État de droit.

**Le président de la République Emmanuel Macron** s'est personnellement engagé dès la première année de son mandat à lutter contre ces violences insupportables et **a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes la grande cause de son quinquennat. Marlène Schiappa, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, en est chargée.**

Depuis deux ans, de nombreuses mesures concrètes ont déjà été mises en place par le Gouvernement :

- allongement du délai de prescription à 30 ans pour les crimes sexuels commis sur mineurs (loi du 3 août 2018),
- verbalisation du harcèlement de rue, renforcement de la lutte contre les nouvelles formes d'agressions (cyber-harcèlement, upskirting ...),
- formation des policiers et gendarmes à une meilleure prise en charge des victimes, etc.

ainsi que de nouveaux outils :

- la plate forme de signalement en ligne des violences sexistes et sexuelles accessible à l'adresse [www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr](http://www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr)
- un site Web mis en ligne le 30 août [www.arretonslesviolences.gouv.fr](http://www.arretonslesviolences.gouv.fr)
- un compte twitter « arrêtons-les ! » [@arretonsles](https://twitter.com/arretonsles).

Et le renforcement du 3919 grâce à un investissement de plus de 120000 € augmentant ainsi la capacité d'écoute et d'orientation.

Malheureusement, les violences sexistes et sexuelles persistent et toutes les femmes sont touchées quel que soit leur âge, leur catégorie socio-professionnelle ou leur origine.

En 2018, une femme est morte tous les trois jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint.

Depuis le début de l'année 2019, 100 femmes sont mortes assassinées dans ces conditions.

**Il est temps que chacun agisse pour lutter contre ce fléau.**

**UN GRENELLE DES VIOLENCES  
POUR RÉAGIR**

# UN GRENELLE DES VIOLENCES POUR RÉAGIR

Marlène Schiappa, la secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, a annoncé la tenue d'un **Grenelle des violences**.

## Un Grenelle ouvert à Matignon

Celui-ci débutera **le mardi 3 septembre et durera jusqu'au 25 novembre 2019**, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Il réunira, les ministres concernés, les acteurs de terrain, les services publics, les associations mais également des familles de victimes.

Au-delà du renforcement de la notoriété des outils, ce Grenelle sera l'occasion de mettre en place des groupes de travail thématiques afin d'aboutir à des mesures encore plus efficaces et au plus près du terrain pour toujours mieux protéger les femmes et les hommes victimes de violences sexuelles et sexistes.

« Nous devons collectivement faire mieux. Il est inadmissible qu'en France, des femmes soient encore tuées par leur conjoint ou leur ex. Nous avons besoin de la vigilance et du soutien de toute la société pour ces femmes, en commençant par prendre leurs alertes au sérieux. » a déclaré la ministre.

Le Grenelle sera ouvert à Matignon par la Premier ministre l'après midi du 3 septembre en présence de nombreux ministres, Intérieur, Justice, Logement, Education nationale, autour de Marlène Schiappa, qui interviendront autour de la prévention, de la prise en charge et la sanction.

A l'issue de ce Grenelle, **4 ou 5 mesures phares seront annoncées**.

## Un Grenelle sur les territoires

La Ministre en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes a également demandé que soient organisées durant les mois de septembre et d'octobre des Grenelle locaux sur les territoires associant les professionnels, les associations, les institutionnels, les collectivités ainsi que les victimes et familles de victimes.

## Débloqué d'un fonds de 1 MILLION D'EUROS

Ce fonds spécial est dédié aux associations locales de terrain. Il est en cours de modélisation auprès de 3 régions : Pays de la Loire, Nord, Bourgogne et devrait être distribué en concertation avec les acteurs locaux.

Ce fonds est baptisé « Catherine » car il y a autant de femmes en France se dénommant Catherine, que de victimes de violences.

## ■ MARDI 3 SEPTEMBRE : UNE JOURNEE NATIONALE

# AUTOUR DU 39 19

Parmi les différents outils disponibles pour réagir face aux violences sexistes et sexuelles, le **3919**, numéro d'écoute national, anonyme et gratuit, oriente et accompagne les victimes mais aussi les témoins, pour mettre fin au cycle des violences (Annexe 1). **Il nous invite tous à agir, pour ne rien laisser passer.**

Malheureusement, encore trop peu de personnes connaissent ce numéro. Pour améliorer sa notoriété, la journée du 3 septembre sera la journée du 3919.

**Le 3/9/19, je partage le 3919. Parce que réagir peut tout changer.**

Cette journée nationale est une opportunité unique de s'unir pour faire en sorte que plus aucune Française, plus aucun Français n'ignore ce numéro. Médias, politiques, citoyens, associations...

**Nous sommes tous impliqués.**

**De nombreuses personnalités** dont Harry Roselmack, Sylvie Tellier, Louane, Christophe Beaugrand, Les Brigittes, Robert Pirès ou encore Tatiana de Rosnay **se sont mobilisées** afin d'apporter leur aide à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, et ont uni leur voix dans une vidéo réalisée par l'agence BETC, qui sera mise en ligne sur les réseaux sociaux.

D'autres personnalités donneront de leur temps pour soutenir cette cause. Les Histoires Courtes, Gomargu, Lucy Macaroni ou encore Caroline Laguerre réaliseront des illustrations sur le thème des violences sexistes et sexuelles qui seront partagées sur leurs comptes Instagram le mardi 3 septembre 2019. Mathilde DRG, influenceuse sportive, s'engagera avec son club sportif le jour J en réalisant un immense GPS drawing du 3919.

La Fédération Française de Rugby réalisera également une opération en lien avec cette journée nationale qui sera relayée sur leurs réseaux sociaux.

**Les média nationaux et locaux, très impliqués dans cette opération**, diffuseront le 3919 lors de cette journée en affichant notamment le logo officiel en TV ou en relayant un spot dédié en radio.

Enfin, **tous les citoyens sont invités à afficher leur soutien** et à donner de la visibilité à l'opération sur les réseaux sociaux, via le badge Facebook, le filtre Instagram et la lens Snapchat.

**Aujourd'hui encore, des femmes sont tuées par leurs conjoints ou ex-conjoint.  
C'est inacceptable.**

**Mobilisons-nous tous ensemble.  
Parce que réagir peut tout changer.**

## ■ LE DISPOSITIF DEPARTEMENTAL DE COORDINATION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES.

### CONSTRUCTION D'UN DISPOSITIF DE COORDINATION

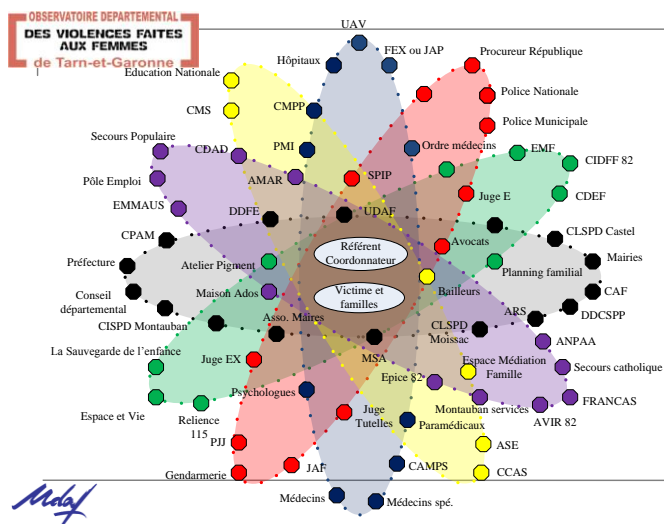
L'Etat, en créant en 2014 l'**Observatoire départemental des violences faites aux femmes**, fort de 37 partenaires, a souhaité répondre aux besoins recensés sur le territoire, à savoir :

- améliorer la **connaissance** du phénomène des violences,
- poursuivre la **structuration** de réponses locales,
- accroître la **formation** les professionnels
- et assurer une **communication** (grand public et professionnel).

La nécessité d'une **coordination des parcours des victimes ainsi que des acteurs** a été clairement exprimée.



En 2015, création du poste de coordinatrice en matière de violences intrafamiliales.



#### Missions :

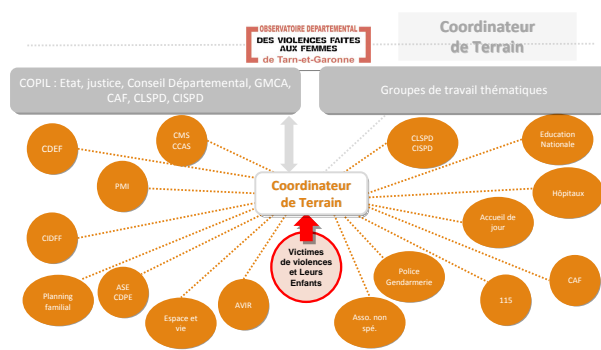
Afin d'assurer une prise en charge globale et dans la durée des victimes de violences au sein de leur couple et de leurs enfants, la coordinatrice :

➔ après évaluation, coordonne le parcours des victimes et de leurs enfants

➔ mobilise et coordonne l'intervention des différents acteurs

➔ contribue à la mise en œuvre du Téléphone Grave danger sous l'autorité du Procureur de la République

Cette **approche globale et intégrée** permet d'orchestrer et de **prioriser les interventions** des autorités judiciaires (dépôt de plainte, saisine du juge aux affaires familiales, juge des enfants...), sanitaires et sociales, des organismes pourvoyeurs de ressources, des bailleurs sociaux quand il ne s'agit pas d'hébergement d'urgence tout **en veillant à la mise en œuvre d'un accompagnement** juridique, psychologique favorisant la reconstruction et le retour vers l'autonomie de la victime et de ses enfants.



Cette **mission de coordination de proximité autour de la personne ne se substitue pas aux acteurs et services existants.**

La coordination organise la mobilisation de **l'ensemble des acteurs et dispositifs utiles au retour à l'autonomie** en leur permettant de se centrer sur leur

cœur de métier respectif. Enfin, l'expérience a démontré qu'une intervention, la plus en amont possible, permettait d'éviter des coûts significatifs (mesure des coûts évités). Elle se révèle **déterminante pour les enfants et les adolescents exposés aux violences au sein de leur famille.**

## DEPARTEMENTALISATION DE LA COORDINATION VIF

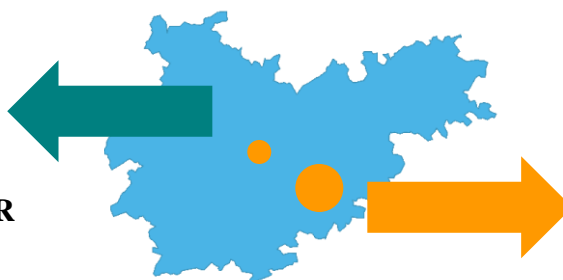
### Permanences

- au sein des commissariats de Montauban et Castelsarrasin par accueil des victimes ayant déposé plainte ou sur intervention Police Secours
- au sein du Groupement départemental de gendarmerie et de ses COB
- au sein du Pôle Famille de l'Udaf 82 (lieu neutre)
- ou en tout point du territoire, au sein de permanences sociales selon les besoins de la victime.



**Catherine GOHIER**  
Zone Gendarmerie

**06 81 82 00 02**



**Christelle LEUDIÈRE**  
Zone Police (Montauban  
Castelsarrasin)

**06 81 82 00 00**

### Saisine directe

- par la victime elle-même
- par les forces de l'ordre, tout professionnel, élu, institutionnel associatif

## ■ Contacts

### **DELEGATION DEPARTEMENTALE AUX DROITS DES FEMMES ET A L'EGALITE**

*Brigitte Lamouri,*

*Déleguée départementale, coordination du dispositif : 05 63 21 18 08*

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)  
140 avenue Marcel Unal BP 730 82013 MONTAUBAN cedex

[brigitte.lamouri@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:brigitte.lamouri@tarn-et-garonne.gouv.fr)

## ■ Contact presse

Céline Porin, chargée de mission « politiques de prévention » et chargée de communication de la DDCSPP : 05 63 21 18 55



## ■ Annexe 1 : le 3919

### Qu'est-ce que le 3919 ?

Depuis 1992, c'est le numéro national d'écoute téléphonique et d'orientation destiné aux femmes victimes de violences sexistes, à leur entourage et aux professionnels concernés.

L'appel est anonyme et gratuit 7 jours sur 7, de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h les samedi, dimanche et jour fériés, en métropole comme dans les départements d'outre-mer.

Le 3919 n'est pas un numéro d'urgence : **en cas de danger immédiat, il faut appeler la police, la gendarmerie ou les pompiers en composant le 17, le 112 ou le 18.**

### A quoi sert-il ?

Le 3919 assure un premier accueil pour les femmes victimes de violences conjugales, violences sexuelles, mariages forcés, mutilations sexuelles, violences au travail.

Il garantit une écoute, une information et, en fonction des demandes, une orientation adaptée vers les associations nationales ou locales partenaires les mieux à même d'apporter une aide. Une équipe de professionnelles assure une écoute bienveillante en instaurant un climat de confiance qui permet à la personne (femmes, victimes, tiers) de parler de la situation et de clarifier l'analyse qu'elle en fait.

L'objectif de cette écoute est de permettre à la personne d'agir, grâce à une information appropriée sur les démarches à suivre et sur le rôle des intervenants sociaux et les contacts locaux.

### Par qui est-il géré ?

Le fonctionnement de ce numéro est géré par la Fédération Nationale Solidarité Femmes et soutenu par le Secrétariat chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations.

Il s'appuie sur un partenariat avec les principales associations nationales agissant pour l'égalité femmes/hommes, pour les droits des femmes et luttant contre les violences sexistes et sexuelles qui leur sont faites :

- l'Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail,
- l'association Femmes solidaires,
- l'association Voix de Femmes,
- la Fédération Nationale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles,
- le Collectif féministe contre le viol,
- la Fédération nationale GAMS
- et le Mouvement Français pour le Planning Familial.

## ■ Annexe 2 : la plateforme nationale de signalement des violences sexuelles et sexistes

### Plateforme nationale de signalement des violences sexuelles et sexistes

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Signaler des violences sexuelles et sexistes



Depuis le 27 novembre 2018, le portail de signalement des violences sexuelles et sexistes facilitent les démarches des victimes auprès de policiers et de gendarmes spécifiquement formés.

Son accessibilité 7Jours/7 24H/24 et sans l'obligation de décliner son identité permet aux victimes de libérer leur parole et d'être orientées vers des structures de soutien, ou vers les services de police ou unités de gendarmerie pour recueillir leur plainte.

Il s'agit d'une discussion interactive instantanée, permettant un dialogue individualisé avec un policier ou un gendarme spécifiquement formé à la prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes. L'objectif est d'accompagner les victimes vers le dépôt de plainte ou, dans l'hypothèse où elles ne seraient pas prêtes, de leur permettre d'être orientées vers les partenaires du ministère de l'Intérieur afin de faciliter leur prise en charge sociale et/ou psychologique.

Cette plateforme est gérée par le ministère de l'Intérieur. Les répondants, des policiers ou gendarmes spécialement formés, s'appuient sur un réseau d'associations et de professionnels formés à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles afin de proposer un accompagnement adapté : le réseau des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, le dispositif des psychologues en commissariat et le soutien des associations d'aide aux victimes.

Depuis sa mise en place, 3400 échanges ont été réalisés avec des victimes et 1000 dossiers ont été transmis pour enquête aux services de police et de gendarmerie concernés.

## ■ Annexe 3 : violences conjugales, les dispositifs opérationnels en Tarn-et-Garonne

L'ensemble des dispositifs conçus pour répondre aux situations de violences conjugales, qu'ils concernent les victimes, leurs enfants ou les auteurs, sont regroupés aujourd'hui au sein de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes.

Ils sont notamment repris dans « Violences conjugales le Guide pour les professionnels de Tarn-et-Garonne » ouvrage réalisé dans le cadre des travaux de l'Observatoire et consultable sur le site des services de l'Etat en Tarn-et-Garonne (Politiques publiques – droits des femmes et égalité – lutte contre les violences)

*Consultable sur le site de la Préfecture.*



### □ L'observatoire départemental des violences faites aux femmes

L'Observatoire départemental des violences faites aux femmes a été créé en 2013, conçu comme outil support de la politique publique en matière de lutte contre les violences faites aux femmes associant l'ensemble des institutions concourant à la réponse territoriale afin de :

- Accroître la visibilité des dispositifs existants tant au regard des professionnels que des publics cibles : victimes – auteurs -enfants
- Conforter la structuration et la coordination actuelle de la réponse locale
- Consolider et élargir le cadre partenarial tant institutionnel qu'associatif
- Soutenir la dynamique départementale

Fort de 37 partenaires institutionnels et associatifs l'observatoire s'est donné quatre objectifs : **améliorer la connaissance** du phénomène, poursuivre **la structuration des réponses locales**, **former les professionnels** et **communiquer** en direction du grand public comme des professionnels.

### □ La coordination départementale des violences intra-familiales

En réponse aux besoins précédemment évalués, l'observatoire a permis la création d'un poste **de coordination des violences intra familiales**. La coordinatrice assure la continuité du traitement des situations de violences, dans leur globalité. Elle coordonne, après évaluation, le parcours des victimes et met en cohérence l'intervention des professionnels nécessaire à l'accompagnement. Basée en commissariat, elle assure des fonctions traditionnellement dévolues aux référents violences ainsi qu'aux intervenants sociaux en police et gendarmerie dont le territoire était dépourvu. Elle est référente du dispositif TGD (Cf. infra)

A compter de 2019, le dispositif met en place un deuxième poste de coordinatrice afin que les zones police et gendarmerie soient totalement couvertes.  
(Cf. page 6)

## Dispositifs opérationnels

OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL  
**DES VIOLENCES FAITES  
AUX FEMMES**  
de Tarn-et-Garonne

### VICTIMES

- 1 . Lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation
- 2 . Accueil de jour des femmes victimes de violences
- 3 . Hébergement d'urgence et longue durée
- 4 . Procédure 115
- 5 . Transport gratuit des victimes de violences et de leurs enfants
- 6 . Unité d'accueil des victimes de violences
- 7 . Consultations de psycho-trauma
- 8 . Accueil et suivi de femmes en situation de dépendances

### ENFANTS

- 1 . Point Echange
- 2 . Atelier pigment
- 3 . Outil « La santé des enfants exposés »

### AUTEURS

- 1 . Hébergement des auteurs sous mesure d'éviction
- 2 . Stage judiciaire de prévention de la récidive
- 3 . Prévention de la récidive pour auteurs incarcérés

## ■ Dispositifs dédiés aux victimes :

### 1- Lieux d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'orientation des femmes victimes de violences :

Quatre acteurs majeurs et spécialisés proposent un accueil gratuit et professionnel, dispensé selon les lieux par des juristes, psychologues, éducateurs (trices), conseillères conjugales, médiatrices interculturelles, conseillères en économie sociale et familiale, en insertion professionnelle.

CIDFF – Centre d'information sur les droits des femmes et des familles	505 avenue des Mourets 8200 Montauban	05 63 66 11 61 cidff82@cidff82.com
PLANNING FAMILIAL	505 avenue des Mourets 8200 Montauban	05 63 66 01 32 planning.familial.82@wanadoo.fr
ESPACE ET VIE	2 rue de la Maladrerie 82200 Moissac	05 63 04 99 05 espaceetvie@wanadoo.fr
CDEF centre départemental de l'enfance et de la famille	5 rue Henri Marre 82000 Montauban	05 63 03 60 56 cdef82@ledepartement82.fr

## 2 -Accueil de jour des femmes et enfants :

Dispositif de proximité, clairement identifié mais banalisé, accueillant en accès libre durant la journée les femmes victimes de violences : il a vocation à prendre en charge et organiser la sortie de la violence des femmes qui y sont confrontées et d'offrir un prolongement adapté à l'hébergement de nuit mis en œuvre dans le cadre de l'urgence

Au sein d'un logement adapté, une offre de service tout aussi adaptée : accueil, écoute, prise en charge individuelle – accompagnement - orientation - soutien psychologique - aide aux démarches administratives – préparation au départ du domicile – bagagerie - boîte à lettres - accès internet - sanitaires (douches) - repos (couchage adulte, enfant, bébé) – restauration si nécessaire - accueil spécifique enfants.-

Services associés : atelier Pigment : (ateliers de dessins et peinture pour enfants exposés aux violences) - dispositif de transport des victimes - ateliers juridiques.

PLANNING FAMILIAL	505 avenue des Mourets 8200 Montauban	05 63 66 01 32 planning.familial.82@wanadoo.fr
----------------------	--	---

## 2- Hébergement d'urgence des victimes et de leurs enfants

Places d'hébergement dédiées exclusivement à l'accueil de femmes victimes de violences et de leurs enfants à Montauban et Moissac.

<b>Porteurs</b> : Espace et Vie, Reliance 82 .	<b>Contact</b> : 115 exclusivement
--	------------------------------------

## 3- Logement des victimes de violences :

Appartements dédiés exclusivement à l'accueil de femmes victimes de violences et de leurs enfants. Anonymes, ils proposent un hébergement de 6 mois, renouvelable une fois complété d'accompagnements spécifiques en matière de violences sans rupture de l'accompagnement social de droit commun.

<b>Porteurs</b> : CIDFF82 et Secours Catholique, Reliance 82, Espace et Vie et Udaf 82.	<b>Contact</b> : SIAO Logement Reliance 82 tel : 05.63.03.19.60
---	--

## 4- Dispositif de transport des victimes de violences :

Un partenariat avec le syndicat départemental des artisans taxi SDAT permet depuis 2007 de transporter gratuitement des victimes exclusivement vers un lieu d'hébergement, d'expertise médicale ou d'audience judiciaire. Dispositif géré par Espace et Vie 7j/7, 24h/24 et mobilisable par les victimes, les professionnels, les proches.

ESPACE ET VIE	2 rue de la Maladrerie 82200 Moissac	05 63 04 99 05 espaceetvie@wanadoo.fr
---------------	---	--

## 6- le Téléphone Grave Danger TGD

Le téléphone portable d'alerte, Téléphone Grave Danger (TGD) est un dispositif de téléprotection généralisé par la loi du 4 août 2014 « Pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ».

Il permet à la victime de violences au sein du couple ou de viol, par une touche préprogrammée sur le téléphone, de joindre une plateforme d'assistance accessible 7j/7 et 24h/24. L'intervention des forces de l'ordre est alors immédiate par géolocalisation.

Le dispositif ne peut être attribué à une victime de violences commises par son partenaire ou ex-partenaire qu'en l'absence de cohabitation entre la victime et l'auteur des faits, et lorsque ce dernier a fait l'objet d'une interdiction judiciaire d'entrer en contact avec la victime.

Ce dispositif est piloté par le Procureur de la République. Les personnes éligibles lui sont signalées par la coordinatrice VIF après évaluation de la dangerosité. Elle assure par ailleurs le suivi durant la période d'attribution.

UDAF 82 - Coordinatrice VIF Christelle LEUDIERE	06 81 82 00 00 coordination.vif@udaf.fr
--	--

## 7- L'unité d'accueil des victimes de violences au Centre Hospitalier de Montauban :

Située au pôle santé-société, cette unité, véritable équipe pluridisciplinaire regroupe médecins, secrétaire médicale, juriste et psychologue. Ouverte deux demi-journées par semaine, elle reçoit plus de 300 personnes par an qui bénéficient d'une évaluation de leurs traumatismes (physiques, psychiques), de conseil et d'orientation vers des suivis.

<b>Porteurs</b> : Centre Hospitalier de Montauban – AVIR82-CIDFF82.	<b>Contact</b> : UAV pour RDV tel : 05.63.92.89.68
---	---

## 8- Consultation du psycho trauma

Les violences conjugales ont un impact majeur sur la santé physique et psychique des femmes qui en sont victimes et de leurs enfants ; elles sont à l'origine de troubles psycho-traumatiques profonds et durables. La prise en charge gratuite de ces troubles est essentielle pour permettre un retour à une vie normale.

CIDFF – Centre d'information sur les droits des femmes et des familles	505 avenue des Mourets 82000 Montauban	05 63 66 11 61 cidff82@cidff82.com
--	---	---------------------------------------

## 9- Dispositif « femmes et dépendances »

Les violences subies plongent les victimes dans des différentes addictions (alcools, psychotropes, autres drogues...). Ces addictions leur sont fréquemment préjudiciables, remettant en cause leurs compétences parentales sans que l'on s'interroge sur leurs origines.

Epice 82 a créé un espace unique d'expression et d'écoute, tant collective qu'individuelle.

EPICE 82	3 rue Delcassé 82000 Montauban	05 63 66 62 48 Epice82@orange.fr
----------	-----------------------------------	-------------------------------------

## ■ Dispositifs dédiés aux enfants victimes :

### 10-Le Point Echange :

C'est un lieu neutre, un espace d'échange qui autorise l'exercice des droits de visite et des droits de garde en espace médiatisé au bénéfice des enfants dont le foyer est impacté par une situation de violences.

Ce lieu fonctionne les vendredis et dimanches soirs de 17h30 à 19h30 exclusivement sur orientation du juge aux affaires familiales. Il vient compléter le Point Rencontre ouvert le samedi.

<b>Porteur</b> : la Sauvegarde de l'enfance	Point Rencontre/Point Echange 60 avenue de Beausoleil 82000 Montauban	05 63 04 99 05 espaceetvie@wanadoo.fr
---	---	--

### 11- Atelier d'expression par le dessin et la peinture pour les enfants exposés aux violences :

Des pinces et de la couleur à la place des mots pour remplacer la parole qui ne peut s'exprimer. Ce lieu d'expression n'est pas un espace de thérapie, mais permet un repérage des enfants les plus en difficulté et leur orientation vers les professionnels adaptés à leur prise en charge. Il constitue une première étape dans la prise en compte de l'incidence des violences sur les enfants exposés. Il s'est récemment ouvert aux femmes victimes de violences.

PLANNING FAMILIAL	Atelier Pigment 505 avenue des Mourets 8200 Montauban	05 63 66 01 32 planning.familial.82@wanadoo.fr
-------------------	---	---

### 12 - Outils de prévention sur la santé des enfants exposés :

Cet outil, une brochure « La santé des enfants exposés aux violences » permet de travailler la problématique des violences tant avec les victimes que les auteurs. Elle pose le cadre de la parentalité et de l'impact des violences sur les enfants.

Elle est remise à des professionnels dûment formés à son utilisation. Les Francas de Tarn-et-Garonne, acteur référent en matière de droits des enfants ont encadré sa réalisation

Délégation aux droits des femmes et Egalité dep.	DDCSPP 140 avenue Marcel Unal 82000n Montauban	05 63 21 18 08 <a href="mailto:brigitte.lamouri@tarn-et-garonne.gouv.fr">brigitte.lamouri@tarn-et-garonne.gouv.fr</a>
--	--	--

## ■ Dispositifs dédiés aux auteurs de violences (pour mémoire) :

**13 - Hébergement des auteurs de violences** sous le coup d'une mesure d'éviction de leur domicile pour des raisons de violences

**Porteur** : association Emmaüs

**14- Stage judiciaire** de responsabilisation des auteurs (**prévention de la récidive**)

**Porteur** : AVIR 82

**15- groupe de paroles auteurs en Maison d'Arrêt**

**Porteur** : AVIR 82-SPIP